



## Dois-je rattraper mes heures si mon employeur me demande de ne pas venir ?

Par **Alice Watson**, le **26/01/2024** à **18:57**

Bonjour à tous et toutes,

Je travaille dans le commerce et aujourd'hui nous avons du fermer d'urgence suite à des manifestation. Demain, nous réouvrons mais mon employeur m'a dit que potentiellement je n'aurais pas à venir, s'il estimait que pas assez de clientèle.

Donc on va s'en doute me dire de ne pas venir MAIS je vais devoir rattraper mes heures..! Est-ce que c'est normal ?

Ce n'est pas comme si c'était moi qui ne voulais pas venir

Par **janus2fr**, le **27/01/2024** à **08:45**

Bonjour,

L'employeur a obligation de vous fournir du travail conformément à votre contrat. S'il ne le fait pas, hors cas de force majeure, il doit vous payer le salaire prévu au contrat sans que les heures perdues (par sa faute) ne soient à récupérer.

La fermeture durant la manifestation pourrait être considérée comme cas de force majeure, mais pas le fait qu'il n'y ait pas assez de clientèle !